

PREVENTION EN ENTREPRISE

Un accompagnement
adapté à votre situation
et à vos besoins

Vous pensez que la santé et le bien-être au travail sont des facteurs essentiels à la bonne marche de votre entreprise ?

Nous pouvons vous aider dans votre démarche de prévention en définissant, avec vous, un accompagnement adapté à votre situation et à vos besoins.

Pour connaître les modalités d'accès à ces dispositifs de prévention, n'hésitez pas à nous contacter :

Marie-Ange Lenhart 01 71 21 51 64
lenhart.marie-ange@groupagricar.com

Guy Ralidera 01 71 21 51 58
ralidera.guy@groupagricar.com

Groupe AGRICA
21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00
Fax : 01 71 21 00 01
www.groupagricar.com



PREVENTION EN ENTREPRISE

Découvrez les dispositifs
proposés par votre
institution
de prévoyance



GRIPPE

Prendre en charge à 100 % le coût du vaccin

Votre institution prend financièrement en charge la campagne de vaccination de vos salariés.

- Vous (ou vos salariés) achetez les vaccins,
- Une fois les vaccinations faites (par le médecin du travail ou le médecin traitant), votre institution vous rembourse le coût des vaccins sur présentation des justificatifs.

↘ 2,5 millions de personnes sont touchées chaque année en France par la grippe.

Source : Inserm



AUDITION

Sensibiliser, dépister, prévenir la perte auditive

Atmosphère bruyante, protection auditive non utilisée, musique amplifiée... : une exposition répétée au bruit peut dégrader irrémédiablement les capacités auditives.

Des actions de prévention, adaptées à votre situation, peuvent être mises en place dans votre entreprise :

- mini-audit du bruit,
- installation de bornes interactives, pour un premier niveau de sensibilisation,
- réalisation de tests de dépistage par des audioprothésistes,
- mise en œuvre de séances de sophrologie autour de la problématique du bruit et de l'audition,
- organisation de conférences d'information et de prévention sur les risques auditifs.



↘ Le bruit représente l'une des premières causes de maladie professionnelle : un salarié sur trois est concerné.

Source : Journée Nationale de l'audition

TABAC

Informier et accompagner le sevrage

Les traitements de substitution à la nicotine prescrits par un médecin (patches, gommes, comprimés...) peuvent être pris en charge à hauteur de 50 €/an/salarié, en complément du régime de base.

Des plaquettes de sensibilisation et affiches sont également à votre disposition.

↘ L'interdiction de fumer en entreprise : une obligation depuis le 1^{er} février 2007

RISQUES ROUTIERS

Réaliser un audit et diagnostic complet

Vous pouvez bénéficier d'un audit-diagnostic du risque routier, réalisé dans votre entreprise par un cabinet spécialisé :

- audit des statistiques assurances
- audit des procès-verbaux d'accidents
- audit des personnels et services concernés
- audit du parc des véhicules

↘ Les accidents routiers professionnels représentent la première cause de décès au travail.

Source : INRS

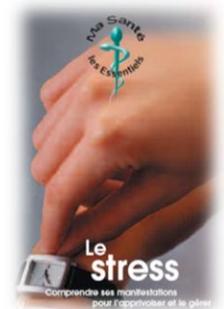


STRESS

Prévenir et limiter le stress professionnel

Votre institution vous propose un dispositif de prévention contre le stress en deux étapes :

- mise à disposition d'un guide de sensibilisation sur le stress pour une diffusion auprès de vos collaborateurs ;
- organisation au sein de votre entreprise d'une conférence interactive animée par un professionnel de santé.



↘ L'employeur a l'obligation d'identifier les facteurs de stress liés au travail et d'entreprendre une action pour le prévenir, l'éliminer ou le réduire.

(Accord National Interprofessionnel sur le stress au travail)